



**MISSIONS D'ANIMATION ET DE CONCERTATION
EN MATIÈRE DE GESTION ET PROTECTION
DE LA RESSOURCE EN EAU
ET DES MILIEUX AQUATIQUES**

Rapporteure : Isabelle PAROT

DÉLIBÉRATION
Séance plénière du 19 février 2024

Le conseil économique, social et environnemental régional, sous la présidence de Pierre ALLORANT,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 2^{ème} et 3^{ème} commissions en date du 6 février 2024,

Vu l'avis du Bureau en date du 12 février 2024,

Vu la désignation de Monsieur Hubert JOUOT, secrétaire de séance,

Madame Isabelle PAROT, rapporteure entendue,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité.

Vote :

Pour : 87

Contre : 3

Abstentions : 3

Non-votants : 3

Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Pierre ALLORANT



Le CESER, lieu d'échanges entre tous les usagers de l'eau, partage l'inquiétude de la Région sur l'état de la ressource en eau en Centre-Val de Loire.

Déjà en 2020, le CESER publiait son alerte *Eau Secours*, pour inviter à changer fortement notre rapport à l'eau, et à la considérer comme une richesse rare, vitale, collective, épuisable. Il a poursuivi ses travaux avec la parution de son rapport *Préserver l'eau, une ressource épuisable* en octobre 2023. Etayé par de nombreuses auditions et une bibliographie étendue, celui-ci alerte, éclaire de manière juste et consensuelle la Région et les usagers de l'eau sur les graves enjeux quantitatifs et qualitatifs de l'eau en région.

De ce rapport s'est dégagée l'idée que la Région a un rôle à jouer pour rassembler tous les usagers pour atteindre ensemble la nécessaire sobriété des usages de l'eau ; un cap difficile qui résultera de la simplification, de la synergie, de la concertation, de l'animation régionale et locale, et de la démocratisation de la gestion de l'eau.

Lors des Assises régionales de l'eau de novembre 2023, coanimées par la Région et le CESER, le Président de la Région a annoncé qu'il souhaitait que la Région prenne la compétence « animation et concertation de l'eau », conformément aux propositions du rapport du CESER.

La société civile organisée se félicite de l'avancement rapide de ce dossier, puisque la Région devrait solliciter dès mars ou avril 2024, auprès de l'Etat, l'obtention de la compétence « animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ».

Un rapport de la Région présentant les grandes lignes de cette nouvelle compétence « animation et concertation de l'eau » est soumis à l'avis du CESER. La société civile organisée estime pertinent cette prise de compétence. Néanmoins, le rapport présenté interroge fortement le CESER. La démarche ne nous semble pas aboutie, tout comme la finalité de cette nouvelle prise de compétence régionale. Le CESER rappelle également dans son avis les préconisations issues de son rapport Eau (ci-annexées) peu prises en compte dans le rapport présenté par la Région.

1. QUELQUES RAPPELS

A. UNE RESSOURCE EAU EN TENSION

Dans son rapport de 2023 sur le volet quantitatif de l'eau, le CESER dresse un état des lieux alarmant de la situation en région. Sans une prise de conscience massive et des actions fortes, la tension de la ressource en eau sera de plus en plus forte, situation aggravée de plus par le changement climatique : accélération des sécheresses, assècs de nombreux cours d'eau, baisse d'un tiers de la recharge des nappes et de jusqu'à 40% du débit des cours d'eau d'ici 2070. Les restrictions d'eau sont, chaque année, plus importantes : elles commencent plus tôt, dès le printemps, pour se terminer aux portes de l'hiver.

A l'été 2023, l'agglomération de Chartres a frôlé la coupure d'eau potable.

La dépendance des usagers à l'eau ne faiblit pas : en moyenne les prélèvements d'eau (tous usages), sur l'ensemble de la région, dans les cours d'eau et nappes, ont augmenté de 4% par an. Rappelons que seulement la moitié des eaux prélevées retournent dans le milieu naturel.

L'équilibre des cycles de l'eau est rompu en Centre-Val de Loire.

B. LES ENJEUX DE L'EAU

Contrairement au rapport régional, le rapport du CESER insiste sur une vision transversale de l'eau, en posant des enjeux globaux auxquels s'intègrent tous les usages. De ces enjeux ont découlé 3 axes de préconisations (une urgence à comprendre et à partager, ralentir le cycle de l'eau et développer les « territoires éponges », une utilisation efficiente et sobre de l'eau), détaillés dans 13 fiches de préconisations déclinées par objectifs,

action transversale-finalité, actions (cf. tableau en annexe). La Région a bien été fléchée dans les préconisations du rapport pour prendre la compétence « animation et concertation de l'eau » et identifiée comme un levier fort dans les autres recommandations, notamment pour le volet financier. Nous invitons l'exécutif régional à s'approprier nos travaux pour la construction de sa compétence animation et concertation eau.

Rappel des enjeux de l'eau :

- **De l'eau disponible en quantité et qualité** (en amont, en aval, pour la santé humaine, les milieux naturels, la biodiversité, la production d'énergie, alimentaire, la sécurité, les activités économiques).
- **Un impératif de sobriété et de partage** équitable, pour tous.
- **Des politiques publiques de l'eau insuffisantes et pas toujours cohérentes** (prélèvements, gestion des sécheresses, financements).
- **Une gestion territoriale de l'eau à toutes les échelles** (concertation, simplification).
- **La sensibilisation, l'information et la prise de conscience** par tous.

2. QUELLE VISION POUR LA COMPÉTENCE RÉGIONALE « ANIMATION ET CONCERTATION DANS LE DOMAINE DE LA GESTION ET DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES » ?

Les Assises de l'Eau, fortes de leur succès, avec des échanges apaisés et constructifs ont généré une attente forte des acteurs vis-à-vis de la Région. Celle-ci est déjà active sur le sujet de l'eau via des financements dédiés (SAGE, contrats territoriaux, préservation des zones humides, Contrats d'appui aux projets, CRST, projets de

recherche, ...), par sa participation à de nombreuses instances (conseils d'administration des Agences de l'eau, comités de bassin, commissions locales de l'eau des SAGE, Centre européen de prévention des inondations, ...), et par ses actions propres (ex : lycées, ...).

A. QUELLE SERA LA MARGE DE MANŒUVRE SUPPLÉMENTAIRE AVEC L'OBTENTION DE CETTE NOUVELLE COMPÉTENCE ?

Autant le CESER partage les enjeux identifiés par la Région pour cette nouvelle compétence, autant il souhaiterait que la réflexion soit poursuivie pour **poser des objectifs précis, décrire les actions concrètes à mener et déterminer les moyens**

supplémentaires à allouer. Réfléchir par fiches projets pourrait grandement apporter à cette prise de compétence délicate, où la Région doit trouver sa place dans une structuration déjà avancée dans nos territoires régionaux.

B. QUI PORTERA CETTE COMPÉTENCE D'ANIMATION ET DE CONCERTATION ?

L'Agence régionale de la biodiversité semble être dédiée à cette mission, notamment car elle porte déjà la cellule régionale chargée de la coordination et de l'animation territoriale de l'eau (CERCAT), cofinancée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région et soutenue par l'expertise technique de l'Office français de la biodiversité. La CERCAT est renforcée par une Cellule d'Appui Technique aux Zones Humides. A ce jour, ces deux cellules d'appui aux porteurs de projets ne cumulent que deux postes à l'échelle régionale. Si l'ARB est bien identifiée pour porter la future compétence d'animation et de concertation de l'eau, il convient de les doter des moyens suffisants, à la hauteur de l'enjeu ! Ne faudrait-il pas que les moyens cumulés de ces deux cellules permettent de dédier l'équivalent d'une personne par département ou maison de la région ? Le financement des moyens humains doit-il relever

seulement d'un accord financier entre la Région et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne où l'Agence supporterait l'essentiel ? La Région n'apporterait-elle pas un réel effet levier par un abondement volontariste sur ses fonds propres ?

La démocratie de l'eau ne se décrète pas. La prise de compétence pourrait être l'occasion de réfléchir à une structure plus large que celle des comités de bassin, englobant les usagers de l'eau, la société civile organisée (CESER), les citoyens. *Pour exemple, le CESER Pays-de-la-Loire incite sa Région à faire porter le futur observatoire de l'eau, accessible au grand public, par un parlement de l'eau, qui veillerait à la cohérence des politiques de l'eau entre Commissions locales de l'eau.* Afin de faciliter les échanges, ce « parlement » pourrait être structuré en collèges, comme en Bretagne.

C. QUELLES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LA RÉGION ET LES AUTRES ACTEURS ?

Pour accompagner et coordonner les nombreux acteurs de l'eau, **la Région n'aurait-elle pas intérêt à dresser et à partager une cartographie des actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques menées en région ? Par qui, avec quels moyens, quels objectifs pour quelle finalité, quelles réussites, quels manques ?** La Région pourrait également analyser prioritairement ses propres actions. Par exemple, il reste fort à faire pour aboutir à une alimentation locale et de qualité dans les lycées, et ainsi limiter l'importation de produits de pays moins regardants sur la préservation de l'eau.

La Région et les deux agences de l'eau sont engagées via le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 pour la préservation des milieux aquatiques. La Région cosigne et participe financièrement aux 52 contrats territoriaux (programmes d'actions pour restaurer les cours d'eau, les zones humides et lutter contre les pollutions diffuses). Depuis 2023, le FEDER subventionne les 87 postes d'animations de ces contrats, et non plus les fonds propres de la Région. Les travaux restent subventionnés par la Région à hauteur de 20-30%. Ces financements viennent en complément de

ceux des Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie, des départements (hors Indre), et des fonds européens. La Région coopère également avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (complémentarités, règles de cofinancement, etc.) dans le cadre d'une convention. Les 11^{èmes} programmes d'intervention financières portés par les Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie s'achèvent en 2024. La convention de partenariat entre la Région et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne se termine également en 2024. **Les négociations pour les programmes 2025-2030 et le renouvellement de la convention précitée ne seraient-ils pas l'occasion pour la Région d'établir une cartographie complète des financements des actions de préservation de l'eau (agences de l'eau, fonds européens, départements, EPCI, syndicats de rivière, associations, etc.), anticipant ainsi les manques potentiels générés par ces futurs programmes ?** Cela pourrait amener à questionner l'utilité ou non d'un guichet unique de financement, réflexion en cours en Bretagne.

Au-delà de la somme des actions auxquelles participe la Région, il s'agit de poser avec ambition ce que pourrait être la plus-value régionale avec la

prise de cette nouvelle compétence. Comment aboutir à de grandes lignes communes entre les actions (ex : plan de l'eau, comme en Bretagne ou Pays de la Loire) ? Comment créer de la transversalité (ex : observatoire de l'eau tenu par

un parlement de l'eau « neutre ») ? Quelle territorialisation (ex : partage d'expérience interbassins) ? Quels outils pour mener des débats apaisés (ex : Assises annuelles de l'eau coorganisées avec le CESER) ?

D. QUELLE EVALUATION ET PRIORISATION ?

La raréfaction de la disponibilité de l'eau n'attend pas et l'action doit être rapidement engagée. Afin d'éviter un éparpillement ou des déclarations d'intention préjudiciables à une action efficace, la société civile organisée invite la Région à concevoir un processus d'évaluation de l'atteinte des objectifs de cette nouvelle compétence, afin de prioriser les actions, d'éviter les redondances entre acteurs, et d'ajuster ses « outils de soutien », en particulier à la diversité des territoires.

Il est important de mener les études de prospective sur l'équilibre entre la ressource disponible et les usages souhaités, avant de soutenir la création de Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Le soutien à la recherche doit également rester prioritaire, en particulier pour la modélisation des cycles de l'eau, la recherche d'innovations, notamment pour une agriculture locale, vertueuse et économiquement viable.

CONCLUSION

Les grandes tensions sur la disponibilité et la qualité de l'eau inquiètent fortement le CESER.

La Région a toute sa place et sa légitimité par ses compétences transversales qui touchent à tous les aspects de la vie économique, sociale et environnementale, pour piloter et coordonner demain les missions d'animation et de concertation pour la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. **Cependant le CESER demande à la Région de se donner les moyens à la hauteur de cette ambition, tout comme elle a su le démontrer dans la création de l'AREC**, en la dotant de moyens suffisants, car il y a urgence, au-delà des mots. La réflexion régionale est appelée à être approfondie sur cette nouvelle compétence, pour être plus convaincante, plus concrète, pour répondre aux grandes attentes des participants des Assises régionales de l'Eau 2023.

Mais l'eau est un sujet complexe, dont certaines facettes dépendent de réglementations nationales, européennes et internationales. Le CESER appelle également l'Etat à agir fortement pour une préservation plus forte de la ressource eau dans l'ensemble des pays européens.

ANNEXE : RAPPEL DES PRECONISATIONS DU RAPPORT EAU DU CESER

Axe	Préconisation	Finalité	Fiche n°
Une urgence à comprendre et à partager	Mieux sensibiliser à la rareté de l'eau	Mettre en place un dispositif d'animation et de concertation, décliné dans les territoires, cohérent et convergent, à l'échelle régionale.	1
	Mieux former et renforcer la formation	S'appuyer sur les acteurs de la formation et de l'enseignement pour irriguer les cursus et les établissements avec les principes de la préservation de la ressource en eau.	2
	Améliorer la communication sur les restrictions d'eau	Harmoniser et simplifier le porté à connaissance à destination des usagers de la ressource dans le cadre des arrêtés de restriction des usages.	3
	Massifier et accélérer les études de territoire et les PTGE	Massifier la réalisation d'études territorialisées à vocation de diagnostic et d'aide à la décision sur la répartition des usages de l'eau.	4
	Favoriser les synergies entre les usagers locaux	Créer une culture de l'approche collective et inter-services. Les actions de synergie s'étendant à la concertation et la médiation pourrait être assurées en accompagnement des études et Projets territoriaux de gestion des eaux (fiche 4).	5
Ralentir le cycle de l'eau et développer les « territoires éponges »	Financer la restauration, la préservation des milieux humides et des cours d'eau, ainsi que les solutions fondées sur la nature, à la hauteur des enjeux	Créer les conditions d'un développement soutien massif des animations territoriales et thématiques ainsi que des actions de préservation des zones humides en y affectant les moyens financiers nécessaires et en optimisant les conditions d'obtention des financements.	6
	Aménager autrement les territoires	Favoriser et encourager les aménagements et constructions de nature à optimiser l'infiltration des eaux pluviales.	7
	Une stratégie régionale de mutation des pratiques agricoles financée par des moyens suffisants	Accompagner le développement et l'appropriation de pratiques s'appuyant sur l'optimisation du potentiel hydrique des sols.	8
Une utilisation efficiente et sobre de l'eau	Une sobriété dans toutes les politiques impactant la ressource eau	Faire infuser la sobriété dans les politiques publiques	9
	Créer les conditions d'un partage équitable entre tous les usages et usagers	Mettre en place un dispositif de recueil et de compilation des données sur la disponibilité et les usages de l'eau nécessaires à une acceptation partagée des règles de la répartition des usages.	10
	Rénover et optimiser les réseaux	Créer les conditions matérielle et financières d'une accélération du rythme de renouvellement des réseaux par les collectivités.	11

	<p>Privilégier les solutions adaptées au territoire, et les fonder prioritairement sur la nature. Utiliser des solutions techniques étudiées scientifiquement et consensuelles plutôt que des solutions techniques simplistes, contradictoires avec les objectifs de sobriété.</p>	<p>Faire sortir du mythe de la solution technologique qui résout le problème et permet d'assurer la continuité d'un usage en faisant la promotion des solutions sans regret, fondées sur la nature.</p>	<p>12</p>
	<p>Innover et poursuivre la recherche pour réduire les prélèvements d'eau</p>	<p>Encourager l'innovation en faveur des économies d'eau dans les process et pratiques des entreprises.</p>	<p>13</p>

INTERVENTIONS DES GROUPES

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 19 FEVRIER 2024

Avis sur le rapport : prise de compétence « animation et concertation en matière de gestion et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques »

Intervention de Monsieur Jean Louis RENIER

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Madame la Rapporteuse de l'avis, chers collègues

La CFDT impliquée dans les démarches du CESER considère cette prise de compétence positivement car elle intervient après deux rapports du CESER qui constataient la mise en tension de la ressource en eau et sa gestion ainsi qu'à la suite des assises de l'eau qui se sont déroulées à Tours, à l'automne 2023.

Toutefois, nous ne percevons pas clairement la finalité de cette délibération du Conseil Régional, ainsi qu'il est exposé dans l'avis de notre Rapporteuse.

Nous craignons que cette prise de compétence importante pour les habitants de notre région s'effectue sans les moyens nécessaires.

Nous voulons rester positifs en espérant :

- 1 - Une évolution dans les années à venir pour mieux définir la finalité de cette prise de compétences.
- 2 - que l'observatoire de l'eau qui sera mis en place permette rapidement d'établir un inventaire exhaustif de l'ensemble des acteurs intervenants dans les cycles de l'eau qu'ils soient publics ou privés.
- 2 – que cette prise de compétences devienne le lieu d'un dialogue objectivé entre tous les acteurs et en particulier, les différents utilisateurs, afin de tendre vers la résolution des conflits d'usage observés.
- 3 – que cette prise de compétences puisse s'articuler avec le 12^{ème} programme des Agences de l'eau qui démarrera en 2025.
- 4 – que le SRADDET soit adapté si nécessaire avec cette prise de compétence par la région.

Les enjeux sont vitaux pour les décennies à venir tant pour la qualité de l'eau que pour les priorités des utilisations et les quantités utilisées.

La simplification de la gestion de la ressource en eau, ainsi qu'une clarification du rôle des acteurs est une nécessité.

La CFDT votera favorablement pour cet avis en espérant la prise en compte de ces éléments.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 19 FEVRIER 2024

Avis du CESER relatif à : mission d'animation-concertation EAU

Intervention de Monsieur BROSSIER Jean-Claude

Au nom du groupe : GEI

Nous soutenons l'avis sur tous les points évoqués, aussi nous ne serons pas redondants.

Cependant, nous tenons à redire que si nous félicitons la décision de la région, conforme aux vœux du CESER, nous insistons pour exprimer notre énorme déception de constater qu'aucun moyen humain ou financier ne soit engagé pour accompagner cette volonté d'animation et de concertation.

Or nous sommes dans un état d'**U R G E N C E**. Il y a déjà dix ans, en 2014 : L'agence de l'eau a écrit le rapport des 112 mesures d'urgence, publié en 2018. Sur cette base, en 2020 le CESER a lancé son cri d'alerte « Eau secours », complété en 2023 par son rapport « préserver l'eau », catalyseur des assises régionales organisées avec le succès que l'on sait en novembre 2023. Et là, Il faudra encore attendre un an pour l'attribution par décret de la compétence à la région.

Or nous sommes dans un état d'**U R G E N C E** : les prévisions du GIEC pour 2030 se réalisent en 2023. Les incendies des Landes, les Pyrénées orientales à sec, autant qu'en Espagne, les inondations dramatiques dans le nord. Sans compter 700 communes de France qu'il a fallu ravitailler en 2023, et les alertes graves en eau potable qu'ont connu de grandes villes de nos régions. Sans oublier toutes les alertes sur la mauvaise qualité des eaux.

Nous sommes dans un état d'**U R G E N C E**, les solutions sont connues, il faut AGIR maintenant :

Nous connaissons les actions curatives immédiates, essentiellement de sobriété, qui concernent tous les utilisateurs. Les citoyens, mais aussi les industriels, les PME et les artisans qui mettent déjà en œuvre des solutions de sobriété et de re emploi dont nous pouvons fournir de nombreux exemples. Sans oublier le monde agricole pour réduire les prélèvements dans les nappes souterraines, réduire les surfaces irriguées, changer les habitudes d'arrosage.

Nous connaissons les mesures préventives : désartificialiser, planter des haies, changer les tuyaux fuyards (plus de 20% de l'eau potable est perdue en fuite), rénover les réseaux d'eaux usées, préserver les zones humides, assurer un couvert végétal, augmenter la masse organique de nos terres agricoles...etc

Nos amis agriculteurs ne manqueront pas non plus de parler de l'eau importée, et ils ont raison : autant pour les tomates espagnoles qui assèchent les nappes, que le soja transgénique sud-américain au détriment de l'Amazonie avec un bilan carbone catastrophique dû au transport.

De fait, n'oublions pas que la cause première des problèmes d'eau est le dérèglement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre dont les trois causes essentielles sont

-1-le chauffage des logements,

-2-le transport routier- le fret

- 3-les intrants chimiques agricoles... Sur ce sujet, les déclarations gouvernementales démagogiques et ineptes, eu égard à la négation des politiques menées ces dernières années par toutes les instances compétentes concernées, ne vont pas dans le sens de l'intérêt collectif. Ces décisions, si elles devaient être confirmées, auraient des conséquences sanitaires et environnementales dramatiques.

Selon l'ADEME, le changement climatique pourrait coûter 260 milliards d'€ par an en France. C'est près de 10 % du PIB... A cela, il faut rajouter le cout de traitement de l'eau pour la potabiliser et le cout des soins médicaux pour les victimes en tout genre. Donc il faut agir immédiatement, il faut passer à la vitesse supérieure

Engagez pour l'eau des moyens comme vous l'avez fait pour l'AREC, renforcez les structures existantes, décidez immédiatement d'un observatoire avec un point annuel lors d'assises régionales mobilisatrices qui deviendront un rendez-vous incontournable.

Rattrapez notre retard sur les régions avoisinantes qui ont déjà su réagir.

Et vous savez que vous pourrez compter sur l'appui indéfectible du CESER.

Nous voterons l'avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 19 FEVRIER 2024

Avis du CESER relatif à la compétence « animation et concertation en matière de gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques »

Intervention de Monsieur Jean Yves BRUN

Au nom du Groupe FO

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Madame la Rapporteuse, chers collègues,

Le groupe FO salue tout d'abord la qualité de l'avis qui est présenté malgré le délai très court pendant lequel il a dû être rédigé.

En préambule à ce propos, nous pouvons soutenir que le sujet de l'eau coche tous les items de ce qui fonde notre assemblée :

- **C'est un sujet économique** : l'eau participe à la production agricole, industrielle et énergétique ;
- **C'est un sujet social** : l'accès à l'eau doit être garanti à toutes et tous quelle que soit sa condition sociale, et pour paraphraser des propos récents : l'eau est au-dessus de tout pour l'humanité. Comme d'autres dans cette assemblée, nous pensons qu'elle devrait être gérée dans un grand service public au lieu d'être trop souvent livrée aux appétits de groupes privés ;
- **C'est un sujet environnemental** : La préservation de la ressource et des milieux aquatiques, cours d'eaux et zones humides, est désormais largement partagée à l'aune du changement climatique.

Le groupe FO s'inscrit pleinement dans la réflexion menée à plusieurs reprises par le CESER qui a alerté le Conseil Régional sur l'état alarmant de la ressource en eau et qui l'a invité à s'investir dans la compétence « *Animation et concertation* ».

Aujourd'hui l'exécutif régional, après l'engagement pris par son Président devant les 700 participants des Assises de l'Eau, tenues à Tours le 7 novembre 2023, sollicite l'Etat pour obtenir cette compétence.

Cependant **le Groupe FO** s'interroge après avoir tout dernièrement entendu le Premier ministre condamner les excès de bureaucratisation dans notre pays. Contrairement à ce que sous-entend son argumentaire, ce ne sont pas les fonctionnaires qui créent la bureaucratisation de la société, c'est la superposition de strates politiques aux objectifs imprécis et qui se concurrencent qui la génère naturellement. Et en matière d'eau, les collectivités qui interviennent sont déjà nombreuses.

Il convient donc d'être certain que la création d'une strate politique supplémentaire apportera la bonne réponse à nos concitoyens.

C'est pourquoi nous partageons totalement l'avis présenté et en particulier **sur l'obligation forte de définir quels sont les objectifs**. Ce qui ne nous est pas apparu clairement dans l'argumentaire de la Région.

Boileau, le bien nommé pour un tel sujet, soutenait que « **Selon que notre idée est plus ou moins obscure, l'expression la suit, ou moins nette, ou plus pure** » et il concluait « **Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement** ».

Nous souhaitons que la prise de compétence « *Animation et Concertation* » s'inscrive pleinement dans ce principe de bon sens et affiche clairement les objectifs poursuivis.

Il n'y a pas d'objectifs sans moyens. Nous avons bien pris en compte que cette compétence n'interviendra au plus tôt qu'en janvier 2025. **Le groupe FO** sera donc très attentif lors de la présentation des Orientations Budgétaires, puis du Budget Primitif 2025, sur les engagements financiers que prendra la Région pour concrétiser, ou non, son ambition réelle sur cette nouvelle compétence.

Le groupe FO votera favorablement pour l'avis présenté.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 19 FEVRIER 2024

Avis du CESER relatif à : Avis sur le rapport du Conseil régional pour l'obtention de la compétence « animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques »

Intervention de Frédéric Breton

Au nom du groupe : Groupe des Associations, des Institutions de l'Economie Sociale, Solidaire et de l'Environnement

Monsieur le Président du CESER, Mesdames et Messieurs les Vice-président(e)s, Monsieur le Vice-président du Conseil régional, Madame la Rapporteuse, chers et chères collègues,

Cette intervention est faite au nom du groupe des Associations, des Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement.

Le Groupe votera et appuie l'avis, très structuré et irrigué par un riche historique antérieur des travaux réalisés par le CESER sur ce sujet crucial de l'eau.

Face à l'urgence largement partagée lors des Assises de l'eau, et devant un rapport qui fait la part belle à la mise en contexte, pourtant déjà bien posé antérieurement, au détriment de l'ambition, le Groupe regrette que l'avis soit dans l'obligation d'inviter le Conseil régional à traduire les intentions en actes. Et ce alors même que, l'actualité récente a montré que les enjeux primordiaux de préservation de l'eau, des zones humides, mais aussi des mares, haies, prairies et de la biodiversité de manière globale, qui nous concernent tous collectivement, pouvaient encore aujourd'hui faire l'objet de variables d'ajustements et de régression, ce dont nous nous indignons fortement. Le poids des conséquences de ce retour en arrière devra être supporté désormais par toute la société.

En termes d'animation, mais également de coordination et de capacité de dialogue, dans le domaine de la compétence sollicitée, la Région constitue pourtant un échelon territorial pertinent entre les instances de bassin et les acteurs opérationnels.

Une dynamique d'acteurs existe déjà et est bien structurée à différentes échelles dans le territoire régional. La prise de la compétence ne doit donc pas se contenter de dresser un constat et de se féliciter du succès d'un événement comme les Assises. Ce succès engage et, pour répondre aux enjeux, il doit aboutir concrètement, avec des moyens financiers et humains dédiés, à renforcer et développer les structurations et actions en place.

Nous insistons également sur la nécessité de mettre en place un processus d'évaluation de cette politique publique qui permettra d'en mesurer l'effectivité ainsi que la portée et l'efficacité de la plus-value apportée.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 19 FEVRIER 2014

Avis du CESER relatif à La prise de compétence “mission d’animation et de concertation en matière de gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques”

Intervention de Monsieur :Sébastien MAYAUD

Au nom du groupe : CFE-CGC

Monsieur le Vice-président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, chers collègues,

Le déficit hydrique en France devient alarmant pour les citoyens et tous les secteurs économiques. Pour la CFE-CGC, il est essentiel d’anticiper sans plus attendre une gestion coordonnée entre les parties prenantes et les territoires. Les conflits d’usages ne cessent de s’accroître avec la raréfaction des ressources. Il est indispensable de rassembler les acteurs des filières concernées afin de trouver des solutions pour réguler les tensions sur la gestion de l’eau et ses usages.

L’État a un rôle central à jouer, en commençant par faire appliquer la législation existante. Si la France a su faire progresser son cadre législatif de la gestion quantitative de l’eau, il n’est pas toujours respecté.

La CFE-CGC appelle par ailleurs à la mise en œuvre de formations pour mobiliser les citoyens afin de favoriser la récupération de l’eau et d’éviter des gaspillages aujourd’hui trop nombreux. C’est par l’accompagnement des populations et par la montée en compétences des services que la gestion durable de l’eau trouvera sa pleine efficacité. Un travail de sensibilisation auprès des entreprises doit également être développé.

Des voies de progrès doivent également être aussi explorées, notamment la lutte contre les pertes dans les réseaux de distribution d’eau potable, et la réutilisation des eaux non conventionnelles.

La CFE-CGC a appuyé les recommandations faites dans [le récent rapport du Conseil économique, social et environnemental \(CESE\)](#), lesquelles visent à limiter les substances polluantes et à encourager le financement de la recherche pour la mise en œuvre d’alternatives durables.

Pour la CFE-CGC, il est impératif de construire une gestion responsable de la ressource hydrique, accompagnée d’une véritable gouvernance de l’eau, pivot d’une gestion des conflits d’usages.

Or, force est de constater que, dans ce projet de la Région, il n’existe aucune réflexion globale. Que veut faire la Région ? Récupérer des compétences, c’est bien, mais avoir un vrai plan d’action c’est encore mieux. Or, la CFE-CGC ne voit que des idées, aucun coût n’est annoncé sauf ceux d’une étude par un cabinet et de

recrutements mais dans quels buts ? Le CESER a fourni une étude complète en 2023 avec des propositions . Il serait déjà bien de mettre en œuvre certaines des préconisations.

La CFE-CGC est en accord avec l'avis du CESER .

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 19 FEVRIER 2024

Avis du CESER relatif à : mission d'animation-concertation EAU

Intervention de Monsieur MENON Baptiste

Au nom du groupe : GEI

Monsieur le président, Monsieur le vice-président, Madame le rapporteure, chers collègues.

Je parle ici au nom du groupe Groupe des Entreprises et Indépendants (GEI) et du groupe agricole.

Comme vous avez pu le constater, j'ai quelques divergences d'idées concernant la gestion de l'eau en région centre d'où ma prise de parole encore aujourd'hui.

Tout d'abord, j'aimerais signaler que lorsque l'on parle de 4% d'augmentation par an de l'usage de l'eau, cela ne concerne pas l'agriculture car vous pourrez constater assez facilement que l'on est en diminution d'usage de l'eau sur nos fermes ces dernières années... En effet, les organismes de gestions de l'eau s'adaptent aux cycles humides ou sec que l'on peut connaître, ainsi qu'au piézomètre qui permettent de consulter en permanence le niveau des nappes.

Je suis ensuite assez surpris de voir que l'on critique le rapport de la région en jugeant qu'il ont une démarche pas assez abouti, en leur proposant de suivre beaucoup plus notre rapport sur l'eau que je juge moi-même pas assez abouti...

En effet, lorsque l'on fait un rapport sur l'eau sans aucune solution d'avenir pour stocker notre ressource vitale, c'est juste oublier complètement que le changement climatique est à notre porte !

Pour rappel, le changement climatique annoncé est : Plus d'excès dans les 2 sens...

A la fois, plus d'inondations qu'il faut apprendre à contrôler et potentiellement à stocker pour une utilisation future,

A la fois plus de périodes de sécheresse ou le stockage de l'eau permettra de vous fournir votre alimentation même en cas de conditions climatiques difficiles.

L'objectif n'est pas de réfléchir à ce qu'il va se passer dans 10 ans, mais dans 50 ans ou plus, alors trouver des solutions pour réduire notre consommation d'eau dans tous les secteurs est nécessaire, **stocker notre eau est indispensable.**

Que ce soit pour notre production d'énergie, pour nos industries, pour boire, et pour manger.

Au point 2 D dans l'avis, on parle de soutien à la recherche qui doit rester prioritaire, en particulier pour la modélisation des cycles de l'eau, la recherche d'innovation, mais pourquoi préciser pour une agriculture locale, vertueuse et économiquement viable ?

J'aimerais que l'on simplifie le texte par : pour l'agriculture de notre région... Toutes nos fermes font aujourd'hui de l'agriculture locale, vertueuse, et sont économiquement viables... (sauf quand les prix ne sont pas là comme en ce moment...).

Sincèrement, pourquoi complexifier notre texte... Peut on donc faire un amendement aujourd'hui ?

Concernant le financement, sachez que l'agence de l'eau cherche déjà comment elle va équilibrer ses comptes en 2024... elle a énormément financé de choses concrètes pour justement éviter le gaspillage de l'eau, il ne faudrait pas que lui imposer des coûts de fonctionnements supplémentaires fassent qu'on agisse moins au final sur le terrain par des actions réelles et concrètes...

L'arb en gestionnaire, nous sommes contre et nous souhaiterions qu'un organisme neutre puisse prendre cette compétence afin que des projets cohérents et viables pour le territoire se développent.

Pour finir, j'aimerais juste rappeler que nous avons tous de grandes idées au ceser, avec des beaux rapports, des avis, etc... mais tout ce que nous écrivons et disons peut avoir un impact... et personnellement, j'ai envie que mes enfants et petits enfants puissent continuer à avoir de la nourriture française sans **pénuries dans leurs assiettes dans 50 ans...** alors attention à ne pas être trop utopique dans nos idées, et penser à l'avenir d'une manière écologique et économique... sinon on risque d'être la dernière région de France économiquement très prochainement...



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 19 FEVRIER 2024

Avis du CESER : prise de compétence sur la mission d'animation et de concertation en matière de gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Intervention de Monsieur LEPAIN Nicolas

Au nom du groupe CGT

L'eau est un élément vital sur notre planète pour l'ensemble des espèces végétales et animales peuplant sa surface. Sa trop grande abondance ou sa carence inquiètent, déstabilisent et mettent en danger le fragile équilibre de nos territoires et de leurs vies.

Faute de voir sourdre, aux endroits où nous le souhaiterions, une eau parfaite tant en qualité qu'en quantité, il est nécessaire de préserver les ressources existantes.

Pour en venir à la question d'animer la gestion et de la protection des ressources hydriques par la Région, elle revêt un aspect plus que pertinent tant les dernières normes à respecter via les régies de production d'eau potable, sont contrariées par les dernières décisions gouvernementales concernant les produits de traitements usités dans l'industrialo culture.

Dans ce contexte, les acteurs de l'eau potable se voient confrontés à d'énormes difficultés.

La semaine dernière, lors d'une réunion de mon service Production Eau Potable, nous évoquions les nouvelles conditions de contrôle qualitatif d'eau par prélèvement. Au lieu de trois ou quatre flacons, nous en avons neuf ou dix à remplir. Cela afin de détecter des produits qualifiés « d'éternels » et pour lesquels peu de solutions viables existent, trop coûteuses ou difficilement applicables. Ajouter à cela que les autorités ne savent pas comment mettre en œuvre les nouvelles normes.

Il apparaît important qu'une animation régionale soit faite, car les pratiques diffèrent. Par exemple : la régie publique de Bourges a mis deux équipes de recherche de fuites d'eau, soutenues par une équipe de réparation ; les installations sont régulièrement rénovées et les matériels fonctionnels. Face à cela, Véolia, qui n'est ni une mini PME ni une association de loi 1901, nous a laissé les installations de Mehun / Yèvre dans un état pitoyable : fuites partout, réparations nulle part. Sur trois châteaux d'eau un est à raser, pour les deux autres, il nous faut changer toutes les tuyauteries, sans compter les régularisations pharaoniques de factures faites aux usagers faute de relève régulière des compteurs.

La préservation de la ressource n'inquiète pas de même manière les alliés du capital et ceux de l'intérêt général.

La gestion aussi est à envisager sérieusement. Le creusement de forages profonds alimentant des bassines pose question. Que se passera t il lorsque les pompes déborderont 150 m³/h ? Surtout dans des endroits où les cours d'eau se traversent de plus en plus à pied et au sec, la production de cultures hydrovores à but spéculatif n'a pas de pertinence.

Ajouter l'impact, par exemple, d'une laiterie industrielle locale qui utilise des forages privés pour son compte.

Animation enfin pour la réalisation d'interconnexions de secours entre les opérateurs, et ainsi lutter contre les ruptures d'approvisionnement, pour protéger l'utilisateur.

Compte tenu de l'intérêt général qu'il défend, la CGT votera favorablement l'avis.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr